

Conjoncture
2013



REFERENTIEL TECHNICO-ECONOMIQUE BOVIN LAIT



Les systèmes d'exploitation de La Réunion diffèrent en fonction de leur contexte pédoclimatique, de leur dynamique d'évolution et de leur choix technico-économiques. Une typologie des élevages laitiers a permis d'identifier 5 principaux types de systèmes d'exploitation, représentatifs de la diversité existante et semblant porteurs d'avenir. En première approche, ces systèmes d'exploitation peuvent être distingués par la taille de leur cheptel et de leur productivité laitière par hectare de surface fourragère.



- ✚ Intensif moyen troupeau : avec plus de 35 000 l/ha et plus de 30 vaches ;
- ✚ Semi-Intensif moyen troupeau : entre 15 000 et 35 000 l/ha et moins de 50 vaches ;
- ✚ Semi-Intensif grand troupeau : entre 15 000 et 35 000 l/ha et plus de 60 vaches ;
- ✚ Extensif petit troupeau : moins de 15 000 l/ha et moins de 30 vaches ;
- ✚ Extensif moyen troupeau : moins de 15 000 l/ha et plus de 30 vaches.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENTS.....	3
TYPOLOGIE DES SYSTÈMES BOVIN LAIT.....	4
FICHES ECONOMIQUES	
Le prix du lait..... ;.....	5
Les aides de la PAC	6
Récapitulatif des prix moyens des animaux de race laitière.....	6
Les charges opérationnelles.....	7
Les charges structurelles.....	8
FICHES FOURRAGES	
Les principales espèces fourragères à la Réunion.....	9
Coût de fabrication d'une balle ronde.....	10
Calculs des coûts moyens pour la création de prairie apte à la fauche.....	11
ANNEXES.....	12
Coefficients UGB.....	13
Valeurs d'inventaire du cheptel laitier.....	13
Plan de production : Génisse laitière 24-26 mois.....	14
Cotisations sociales agricoles.....	15
Fermage.....	17
CONTACTS.....	20

AVERTISSEMENTS

concernant l'utilisation des fiches du référentiel

Les fiches du référentiel bovin lait sont établies à partir des fermes suivies dans les réseaux d'élevage de La Réunion. Les références présentées dans ce document ne concernent donc que les systèmes d'exploitation qui suivent le même type de fonctionnement que ceux retenus par la typologie du Réseau.

Que contiennent les fiches de ce référentiel ?

Les données Les données techniques présentées ici sont issues de l'exercice 2012. Les données économiques reflètent la conjoncture de 2013 (prix de vente et d'achats des bovins, prix de l'aliment, les aides, ...).

Les prix de vente Ils s'entendent hors TVA et taxes parafiscales.

TYPLOGIE DES SYSTEMES BOVIN LAIT

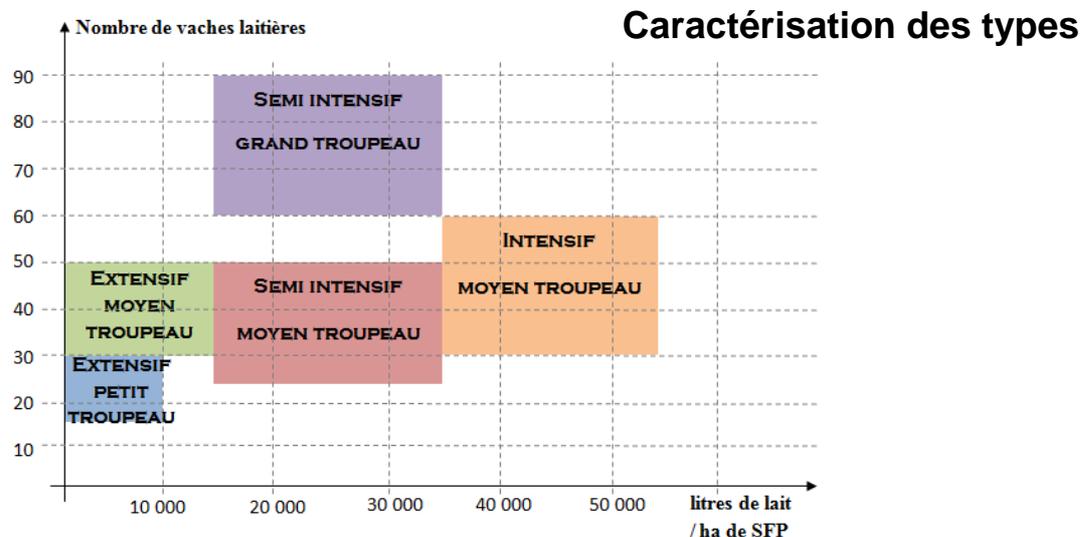


Figure 1: Caractérisation de la typologie Bovin Lait du Réseau de Références (2012)

Structure

Nom	SAU	Main d'œuvre	Chargement
Intensif Moyen Troupeau	5 ha	1 UMO familiale	+ de 7 UGB / ha
Semi- Intensif Moyen Troupeau	15 ha	2 UMO familiale	4 UGB / ha
Semi-Intensif Grand Troupeau	25 ha	2 UMO familiale	4 UGB / ha
Extensif Petit Troupeau	20 ha	1 UMO familiale	2 UGB / ha
Extensif Moyen Troupeau	20 ha	2 UMO familiale	2 UGB / ha

Tableau 1: Structure des systèmes d'exploitation laitière selon la typologie du Réseau de Références (2012)

Troupeau laitier

Nom	Production laitière	Nombre de vaches laitières	Taux de renouvellement	Conso concentrés
Intensif Moyen Troupeau	7 000 L / VL	de 30 à 60 VL	25 %	675 g / L
Semi- Intensif Moyen Troupeau	280 000 L (7 000 L/VL)	40 VL	25 %	600 g / L
Semi-Intensif Grand Troupeau	550 000 L (7 300 L/VL)	75 VL	32 %	650 g / L
Extensif Petit Troupeau	160 000 L (6 400 L/VL)	25 VL	20 %	600 g / L
Extensif Moyen Troupeau	240 000 L (6 000 L/VL)	40 VL	25 %	600 g / L

Tableau 2: Description du troupeau laitier selon la typologie du Réseau de Références (2012)

Le taux de renouvellement correspond au rapport entre le nombre de génisses introduites chaque année dans le cheptel de reproductrices et la taille de ce cheptel.

La consommation de concentrés comprend également la part des génisses.

LE PRIX DU LAIT 2013

Nom	Prix moyen du lait en 2013
Intensif Moyen Troupeau	652 € / 1 000 L
Semi- Intensif Moyen Troupeau	652 € / 1 000 L
Semi-Intensif Grand Troupeau	642 € / 1 000 L
Extensif Petit Troupeau	665 € / 1 000 L
Extensif Moyen Troupeau	655 € / 1 000 L

Tableau 3 : Prix moyen du lait en 2013 selon le type d'exploitations (Source Réseau de Références)

Le prix du lait est composé de :

Le prix de référence est fixé par les transformateurs et il dépend du prix de la poudre de lait. En 2013, il est en moyenne de 359 € / 1 000 L.

Le fonds de développement de l'élevage laitier (**FODELAIT**) sert à soutenir le prix du lait produit localement et à couvrir le surcoût de collecte (coûts de transport élevés : relief accidenté, éloignement des élevages, ...). L'aide s'élève à 23,18 € par point de collecte et elle est pondérée par la taille du tank à lait (en moyenne l'aide totale, fodelait + modulation, s'élève à 95 € / 1000 L).

L'aide à la production POSEIDOM vise à favoriser la production locale de lait de vache. Elle est fondamentale afin d'assurer la pérennité des petites et moyennes exploitations de 30 vaches laitières environ. Elle s'élève à 110 € / 1 000 L de lait livré.

L'aide au produit d'exigence « Cœur pays », appelée aussi aide qualité, a pour objectif de soutenir un produit d'origine locale de qualité garantie et régulière respectant un cahier des charges « cœur pays » correspondant au mieux aux attentes des transformateurs, distributeurs et consommateurs. L'aide est obtenue par une grille de notation reprenant les différents critères qualitatifs du cahier des charges. Elle est dégressive en fonction de la quantité de lait livré. Elle s'élève en moyenne à 60 € / 1000L.

L'interprofession a également mis en place un système de compensation appelé « **modulation aliment / engrais** ». Ce mécanisme permet de compenser les surcoûts par le versement de compléments de prix ajustés aux variations du cours des matières premières. Cela permet de ne pas impacter directement le prix aux consommateurs. Cette modulation s'élève à 70 € / 1 000 L en moyenne sur l'année 2013.

La **cotisation interprofessionnelle** est de 42,69 € / 1 000 L de lait vendu.

Les petites exploitations, qui produisent moins de 200 000 L, bénéficient d'un soutien supplémentaire.

Soutien petites exploitations	
<= 50 000 L	50 € / 1 000 L
> 50 000 et <= 100 000 L	30 € / 1 000 L
> 100 000 et <= 150 000 L	15 € / 1 000 L
> 150 000 et <= 200 000 L	10 € / 1 000 L

Tableau 4: Soutien aux petites exploitations laitières réunionnaises (Source Sicalait)

Si le lait livré a un niveau de cellules inférieur à 400 alors le prix du lait bénéficie d'un complément LHQ (Lait de Haute Qualité) à hauteur de 10 € / 1 000 L.

LES AIDES DE LA PAC 2013

Prime à l'abattage 2013	
Veaux	60 €
Gros bovins	130 €
Complément Réunion 2013	
Tranche A : 220 – 270 kg carcasse	80 €
Tranche B : 271 – 320 kg carcasse	130 €
Tranche C : plus de 320 kg carcasse	170 €

Tableau 5: Détail de la prime à l'abattage en 2013 (Source DAAF)

ICHN		2013	
		Zone de montagne €/ha	
Chargement (UGB/ha)	% de prime payée	0 – 25 ha	26 – 50 ha
0,10 à 0,50	70 %	224,91	149,94
0,51 à 1,00	90 %	289,17	192,78
1,01 à 2,50	100 %	321,30	214,20
2,51 à 3,50	90 %	289,17	192,78
3,51 à 4	70 %	224,91	149,94

Tableau 6: Détail de la prime d'ICHN dans les zones de montagne pour 2013 (Source DAAF)

Mesures Agro - Environnementales	2013	Plafond / exploitation
Mesures Herbagères Agro-Environnementales (MHAE)	266,59 € / ha	7 500 €
Mesures Agro-Environnementales Plastiques (MAE plastique)	330,80 € / ha	7 500 €

Tableau 7: Détail des primes MHAE et MAE Plastique en 2013 (Source DAAF)

RECAPITULATIF DES PRIX MOYENS DES ANIMAUX DE RACE LAITIÈRE

Tableau 8: Prix moyens des animaux de race laitière (achats et ventes) (Source Sicalait et Sicarévía)

		Prix moyen Conjoncture 2013		
		Poids moyen	Au kg	Par tête
Achats de génisses d'élevage – vêlage 24 mois				
Toutes races laitières		≈ 550 kgv	---	2 245,45 € ¹
Ventes				
Réformes	Classe R-	270 kgc	4,37 €	1 179,90 €
	Classe 0+	270 kgc	4,06 €	1 096,20 €
Veaux femelles		50-60kgv	6,97 €	380,00 €
Veaux de 8 jours		50-60kgv	2,80 €	152,67 €

¹ L'aide de l'ODEADOM de 500 € par génisse a été déduite du prix.

LES CHARGES OPÉRATIONNELLES

Prix moyen des concentrés pour bovins en 2013	
430 € / T	

Tableau 9: Prix moyen de l'aliment concentrés pour bovin en 2013

Nom	Frais d'élevage	Frais vétérinaires
Intensif Moyen Troupeau	110 € / UGB	55 € / UGB
Semi- Intensif Moyen Troupeau	100 € / UGB	80 € / UGB
Semi-Intensif Grand Troupeau	80 € / UGB	100 € / UGB
Extensif Petit Troupeau	80 € / UGB	80 € / UGB
Extensif Moyen Troupeau	100 € / UGB	100 € / UGB

Tableau 10: Frais d'élevage et frais vétérinaires 2012 selon la typologie bovin lait du Réseau

Détails de certains postes des frais d'élevage :	
Suivi reproduction	
Forfait annuelle par exploitation	51,91€ + (5,97€ x nombre moyen de vaches)
Prix non adhérent	11,26 € / vache
Contrôle de performances	
Contrôle laitier	9,79€ x nombre moyen de vaches
Prestations IPG bovins	
Forfait élevage bovins	12,00 € / n° d'exploitation
Boucle bovine	4,61 € / boucle
Forfait état civil bovin	53,00 € / n° d'exploitation
Accès portail internet	5,10 € / mois d'abonnement
Matériels	
Planning circulaire	50,00 € pour la mise en place +30,00 € pour la mise à jour
Planning linéaire	5,00 €

Tableau 11: Prestations du Département Production de La Chambre d'Agriculture de La Réunion en 2013



Autres charges opérationnelles	Prix moyens 2013
Poudre de lait : Celtaït	2,45 € / kg
CMV ² : Floreal	19,39 € / sac de 25 kg
Foin	de 260 à 320 € / T
Paille	De 18 à 30 € / boule en fonction s'il y a livraison ou non
Engrais prairie	De 600 à 900 € / T selon la formule d'engrais
Mélasses	121,50 € / T
Balle ronde d'enrubannage	50 €

Tableau 12: Prix moyens de certaines charges opérationnelles des élevages laitiers réunionnais (source Réseau Elevage Réunion)



Attention, les postes de charges ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges opérationnelles!

Dans une étude, penser à rajouter :
les pensions, les assurances, les taxes, ...

LES CHARGES STRUCTURELLES

Nom	Carburant	Entretien matériel	Assurance	Eau, électricité	Cotisation sociale
Intensif Moyen Troupeau	840 €/ha	1000 €/ha	250 €/ ha	60 €/UGB	725 €
Semi-Intensif Moyen Troupeau	260 €/ha	410 €/ha	120 €/ha	50 €/UGB	895 €
Semi-Intensif Grand Troupeau	260 €/ha	230 €/ha	150 €/ha	50 €/UGB	1 270 €
Extensif Petit Troupeau	150 €/ha	100 €/ha	120 €/ha	110 €/UGB	420 €
Extensif Moyen Troupeau	250 €/ha	160 €/ha	95 €/ha	120 €/UGB	890 €

Tableau 13: Prix moyens de certaines charges structurelles des élevages laitiers réunionnais (source Réseau Elevage Réunion 2012)

Frais de gestion	
Au forfait	Au réel ³
660 €	De 3 500 à 4 500 €

Tableau 14: Prix moyens des frais de gestion des élevages laitiers réunionnais 2013 (source Réseau Elevage Réunion)



Attention, les postes de charges ci-dessus ne représentent qu'une partie des charges structurelles! Dans une étude, penser à rajouter : les travaux réalisés par des tiers, les charges salariales, le fermage⁴...

² CMV = Condiments, Minéraux, Vitamines et additifs alimentaires.

³ Le régime fiscal passe au réel pour un chiffre d'affaire supérieur à 76 000 € au bout de deux ans. Ces frais varient d'une exploitation à l'autre, pour plus d'informations se renseigner auprès des centres de gestion.

⁴ Voir le détail du calcul des valeurs locatives pour le fermage en annexe page 23.

LES PRINCIPALES ESPECES FOURRAGERES A LA REUNION

Semences	Utilisation	Longévité	Semis	Prix de vente (hors taxe)
Tropicaux				
Chloris	Fauche	5 à 7 ans	20 kg / ha	23,10 € / kg
Bracaria Decumbens	Fauche et pâture	5 à 7 ans	20 à 25 kg / ha	18,93 € / kg
Kikuyu	Pâtture	pérenne	Bouturage	46,08 € / kg
Sétaria Narok	Fauche et pâture	5 à 7 ans	20 à 25 kg / ha	18,12 € / kg
Tempérés				
Ray Grass Tetila	Fauche et pâture	5 à 7 ans	20 à 30 kg / ha	13,80 € / kg
Luzerne Australis ⁵	Fauche et pâture	3 ans	15 à 20 kg / ha	30,00 € / kg
Trèfle Blanc Haifa ¹¹	Fauche et pâture	4 à 5 ans	2,5 à 3 kg / ha	25,00 € / kg
Dactyle	Fauche et pâture	4 à 8 ans	20 à 30 kg / ha	8,13 € / kg
Ray Grass Hybride	Fauche et pâture	moins de 3 ans	20 à 30 kg / ha	8,17 € / kg
Avoine	Fauche	annuelle	60 à 70 kg / ha	1,75 € / kg
Fétuque	Fauche et pâture	7 à 10 ans	20 à 25 kg / ha	7,00 € / kg
Triticale ¹¹	Fauche	annuelle	60 à 70 kg / ha	1,88 € / kg

Tableau 15: Classement des semences fourragères les plus utilisées à La Réunion (source ARP et Sicalait)
Les prix de vente sont des prix moyens 2013, présentés à titre indicatif mais ils peuvent varier dans le temps.

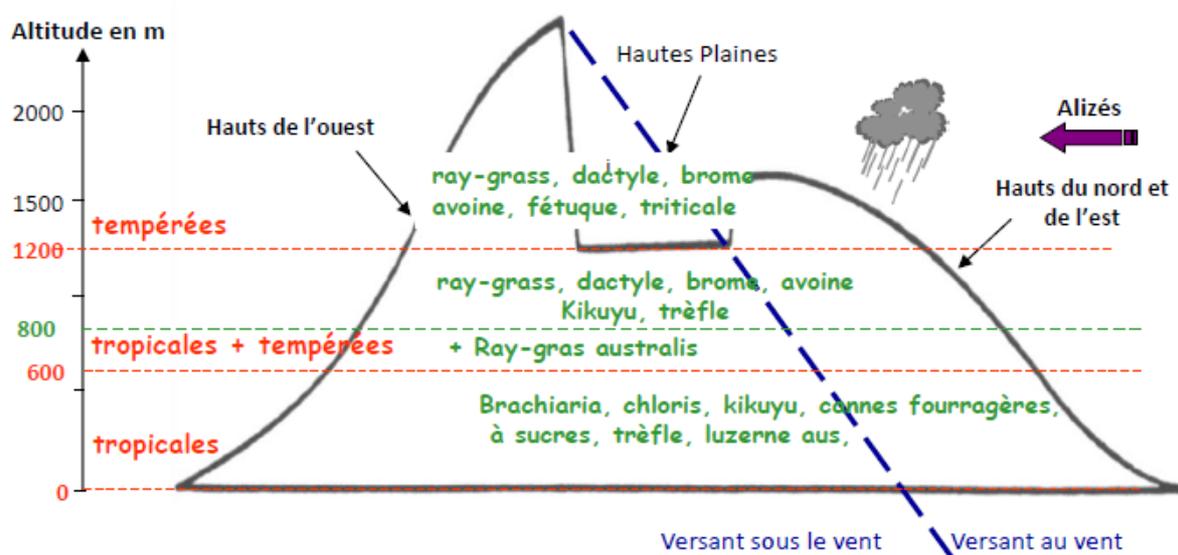


Figure 2: Le choix d'une espèce fourragère selon les conditions du milieu
(Source ARP)

⁵ Utilisée en association à 20 % avec d'autres semences

COÛT DE FABRICATION D'UNE BALLE RONDE

L'enrubannage est le mode de conservation du fourrage le plus employé au sein des exploitations laitières réunionnaises.

Taux de MS ⁶	Kg de MS / balle ronde	Coût d'une balle ronde	Coût d'une tonne de MS
18%	115 kg	18 € / BRE ⁷	154 € / t de MS
25%	160 kg	20 € / BRE	126 € / t de MS
35%	215 kg	20 € / BRE	91 € / t de MS
45%	260 kg	24 € / BRE	93 € / t de MS

Tableau 16: Coût d'une balle ronde enrubannée selon le taux de matière sèche
(Source ARP)

A noter : Le coût d'une balle ronde présenté ci-dessus se base sur une mécanisation avec prestataire de services. Pour une mécanisation individuelle ou collective, il faut prendre en compte l'amortissement du matériel utilisé et faire attention à ne pas le comptabiliser en double dans les études.



⁶ MS = Matière Sèche

⁷ BRE = Balle Ronde Enrubannée

CALCULS DES COÛTS MOYENS POUR LA CREATION DE PRAIRIE APTE A LA FAUCHE

Création pour un hectare	Coûts moyens
Désherbant (type glyphosate ⁸)	10 € / litre
Travaux au tracteur 16 h retenues <u>Décomposition du temps :</u> <ul style="list-style-type: none"> • 9 h de préparation du lit de semences (avec des disques légers) • 1 h de désherbage • 1 h d'épandage d'engrais • 1 h d'épandage de chaux • 4 h de semis et de roulage 	Sachant que le coût d'une heure d'utilisation de tracteur est estimé à 37,50 € : (source BCMEA ⁹) $16 \times 37,50 = 600 \text{ €}$
Engrais de fond (type 16-29-12)	700 à 900 € / tonne
Semences fourragères : 20 kg de Chloris	23,10 € / kg de Chloris soit $20 \times 23,10 = 462 \text{ €}$
Coût total pour un hectare : entre 1 800 et 2 000 €	
Rajouter les informations ci-dessous au coût total, si c'est une première création:	
Epierrage manuel : 20 jours de travail	Sachant que le SMIC horaire brut est de 9,53 € (au 01/01/14) et en considérant une journée de travail de 8h : $20 \times 9,53 \times 8 = 1 525 \text{ €}$
Amendement ¹⁰ calcaire : chaux magnésienne	13,03 € / sac de 25 kg (source prix 2012 Gamm Vert)

Tableau 17: Coûts moyens pour la création d'une prairie apte à la fauche (Source ARP et Chambre d'Agriculture)

⁸ Le glyphosate est un herbicide non sélectif.

⁹ BCMEA = Bureau Commun de Machinisme Equipement Agricole.

¹⁰ Amendement = Produit apporté aux sols pour augmenter leur fertilité.

ANNEXES



COEFFICIENTS UGB

L'Unité de Gros Bétail (UGB) est une unité employée pour pouvoir comparer ou regrouper des effectifs d'animaux d'espèces ou de catégories différentes.

Par définition, 1 vache laitière = 1 UGB.

Des équivalences sont définies sur la base des besoins alimentaires des animaux.

Bovins race laitière	
Catégorie	Coef UGB
Vaches laitières	1,00
Génisses - 1 an	0,30
Génisses 1 à 2 ans	0,60
Génisses + 2 ans	0,80
Génisses -1 an vêlage précoce	0,30
Génisses 1-2ans vêlage précoce	0,75
Taureaux reproducteurs	1,00
Bœufs -1 an	0,30
Bœufs 1-2 ans	0,60
Bœufs + 2 ans	0,80
Jeunes bovins -1 an	0,30
Jeunes bovins 1-2 ans	0,75

Tableau 18: Table de conversion UGB (Source : Institut de l'Elevage)

Le calcul des UGB pour chaque catégorie de cheptel se fait en multipliant les effectifs de la catégorie par le coefficient indiqué au prorata du temps de présence sur une année.

VALEURS D'INVENTAIRE DU CHEPTEL LAITIER

		Standard	Supérieur
Vaches laitières :	Prix	1 500 €	1 800 €
	Poids	600 kgv	650 kgv
Génisses plus de 2 ans :	Prix	2 134 €	2 134 €
	Poids	600 kgv	600 kgv
Génisses 1 à 2 ans :	Prix	1 000 €	
	Poids	350 kgv	
Génisses 3 à 12 mois :	Prix	700 €	
	Poids	120 kgv	
Veaux naissants reproducteurs :	Prix	380 €	
	Poids	60 kgv	
Veaux naissants :	Prix	151 €	
	Poids	45-120 kgv	

Tableau 19: Poids et prix d'inventaire du cheptel laitier réunionnais (source: Réseau Elevage Réunion 2013)

GENISSE LAITIERE – 24-26 MOIS

Age / Stade	De 0 à 3 mois				Nurserie	Sevrage	De 3 à 6 mois Post sevrage	De 6 à 10 mois	De 10 à 20 mois		De 20 mois à la sortie
	Arrivée nurserie		Objectif 2013						De décembre à juillet (été)	D'août à novembre (hiver)	
Poids vifs	50 kg		900 g/j		90 à 100 kg	200 kg	400 kg à IIA à 16 mois				
GMQ	750 g/j		750 g/j		780 g/j	750 g/j	750 g/j				
Semaine	1	2	3 à 6	7	8						
Lait (0,200g/L)	3,5 L/j	4 L/j	4,5 L/j	3 L/j	2 L/j						
B10		0,9 kg/j		0,6 kg/j		1,5 kg/j	0,5 kg/j				
Foin de chloris		0,3 kg/j		2,3 kg/j		3 kg/j	3,5 kg/j				
Mash (M49)						0,2 kg/j	0,1 kg/j				
Minéraux							1,5 kg/j				
Paille de canne							2,5 kg/j				
Lactosérum							1 kg/j				
Bagasse							0,5 kg/j				
Mélasses							0,5 kg/j				
Ensilage							2 kg/j				
Pâturage							A partir de 8 mois		Ration: de transition: 50% d'ensilage + 50% de pâturage		
Jour	1	2	30			Sevrage			Mise à la repro (IA)		
	Dectomax	Miloxan	Miloxan			Arrêt des primo vaccinations bovillus IBR			Dectomax		
	Némaprol	Risposal RSBVD	Risposal RSBVD						Mucosifia RSBVD		
	Oxytétracycline									Rappel bovillus IBR tous les 6 mois pour les génisses ayant reçu la primo vaccination	

Tableau 20 : Exemple de plan de production de l'atelier génisses de la Sicelait

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES

L'exploitant agricole non salarié bénéficie de la protection sociale de la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Le chef d'exploitation ou d'entreprise agricole est redevable de cotisations pour lui-même, mais aussi pour les membres de sa famille qui travaillent sur l'exploitation. S'il est également employeur de salariés, il est soumis à des obligations déclaratives et au paiement des cotisations sociales sur les rémunérations versées.

Cultures ou Elevage	Minimum pour déclaration avant abattement
Prairies cultivées ¹¹	2 ha
Prairies permanentes ¹²	6 ha 67
Bovins laitiers	7 VL

Tableau 21: Barème minimum pour déclarer ses surfaces et ses animaux
(source Point Vert de la Chambre d'Agriculture de La Réunion)

Les éleveurs bénéficient d'un **abattement** de 3 bovins par hectare de prairie cultivée ou de 1 bovin par hectare de prairie permanente.

La Loi d'Orientation pour l'Outre-Mer (**LOOM**) permet une **exonération** de cotisations pour les exploitants agricoles exerçant leur activité sur une exploitation de moins de 40 hectares pondérés. L'exonération concerne les cotisations suivantes :

- l'assurance maladie, maternité, invalidité (**AMEXA**)
- l'assurance vieillesse de base
- l'allocation familiale

L'exonération s'applique aux cotisations de tous les membres de la famille participant aux travaux agricoles en qualité de non salarié (chef d'exploitation, collaborateur, aide familial).

L'éleveur est soumis à d'autres cotisations obligatoires :

- l'assurance Accidents du Travail des Exploitants Agricoles (**ATEXA**)
- la Retraite Complémentaire Obligatoire (**RCO**)
- **VIVEA** pour un accompagnement dans le développement de leurs compétences et le financement de leur formation professionnelle.

Le montant des cotisations sociales agricoles est défini en fonction d'un certain nombre d'hectare pondéré. Ce dernier dépend du type de cultures et d'élevage.

¹¹ Ray grass italien, ray grass hybride, dactyle, fétuques, brome, chloris, luzerne

¹² Cannes fourragères, sétaria, star-grass, kikuyu, hématria

	Critères retenus				Montant des cotisations			
	VL	SFP	UMOf	Ha pondérés	ATEXA	RCO	VIVEA	TOTAL
Intensif Moyen Troupeau	40	5 ha	1	13 hap	233 €	473 €	19 €	725 €
Semi-Intensif Moyen Troupeau	40	15ha	2	13 hap	322 €	535 €	38 €	895 €
Semi-Intensif Grand Troupeau	75	25ha	2	24 hap	647 €	585 €	38 €	1 270 €
Extensif Petit Troupeau	25	20ha	1	8 hap	125 €	276 €	19 €	420 €
Extensif Moyen Troupeau	40	20ha	2	13 hap	322 €	530 €	38 €	890 €

Tableau 22: MSA moyenne selon la typologie du Réseau 2012
(source Réseau Elevage Réunion)

Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du service Point Vert de la Chambre d'Agriculture.



FERMAGE

Valeur locative des prairies et parcours :

La valeur locative des prairies et parcours est calculée en fonction d'un barème de points déterminé à partir des sept critères suivants:

- 1) Altitude :
 Moins de 500m : 60 à 80 pts
 De 50 à 1000m : 30 à 60 pts
 De 1000 à 1500m : 20 à 30 pts
 Plus de 1500m : 10 à 20 pts
- 2) Pente moyenne de la parcelle :
 Moins de 15% : 40 à 80 pts
 15 à 30% : 20 à 40 pts
 Plus de 30% : 5 à 20 pts
- 3) Etat de la prairie : en fonction des espèces fourragères, de l'état de la culture, de la propreté de la parcelle (envahissement de mauvaises herbes) : 0 à 60 pts.
- 4) Présence d'eau sur le fond :
 Approvisionnement régulier avec réserve : 40 à 60 pts
 Approvisionnement irrégulier avec réserve limitée : 20 à 40 pts
 Approvisionnement insuffisant ou inexistant : 0 à 20 pts
- 5) Accès aux parcelles :
 Accès permanent à tous les véhicules : 40 à 60 pts
 Accès limité aux matériels agricoles ou non permanent : 20 à 40 pts
 Accès limité aux animaux ou non permanent pour le matériel : 5 à 20 pts
- 6) Clôtures : En fonction de la présence, de l'état, de la nature et de la densité des clôtures : 0 à 30 pts
- 7) Pierrosité : En fonction de la présence, de la densité et de la tailles des pierres : 0 à 30 pts.

La valeur du point permettant de fixer le montant du fermage pour les prairies et parcours est fixée à 1,5 litres de lait. La valeur retenue est celle d'un litre de lait de 1^{ère} catégorie.

1 point = 0, 49€

Le montant du fermage pour les prairies et parcours s'obtient comme suit :

Nombre de points obtenus x superficie (en ha) x valeur du point

Valeur locative des bâtiments d'exploitation :

La valeur locative des bâtiments d'exploitation bovine est calculée en fonction d'un barème de points déterminé à partir des dix critères suivants:

Critères pour les bâtiments d'exploitation bovine		Nombre de points
Age du bâtiment	Moins de 3 ans	8
	Plus de 3 ans	2
Etat du bâtiment	Bon	8
	Moyen	4
	Mauvais	0
Eau courante	Avec	2
Electricité	Avec	2
Eclairage	Avec	2
Plateforme à fumier ¹³	Avec	2
Fosse à purin ¹⁹	Avec	2
Stockage aliments	Silo ou magasin	2
Accessibilité pour le gros matériel	Bonne	6
	Moyenne	3
	Mauvaise	0
Installations spécifiques ¹⁴	Avec	6

Tableau 28: Critères fixant le nombre de points par bâtiment d'exploitation bovine pour estimer la valeur locative 2013 (source Point Vert de la Chambre d'Agriculture de La Réunion)

Le montant du fermage pour les bâtiments d'exploitation bovine s'obtient comme suit :

Nombre de points obtenus x nombre de places disponibles x prix de 2 litres de lait

Le nombre de places disponibles est attribué sur la base de 6 m² par place.

¹³ conforme aux prescriptions en vigueur

¹⁴ conformes à la législation en vigueur pour une agriculture moderne, notamment les installations conformes au règlement sanitaire départemental concernant les surfaces d'épandage des effluents d'élevage et les nuisances dues au bruit et à l'odeur, ainsi que les équipements intérieurs nécessaires à une bonne exploitation.

Dispositions diverses pour le fermage :

Majoration de la valeur locative selon la durée du bail :

Pour tenir compte de la durée des baux, le montant total du fermage déterminé en fonction des critères ci-dessus peut-être affecté des majorations suivantes :

- + 10% pour les baux conclus pour une durée de 12 à 18 ans ;
- + 15% pour les baux conclus pour une durée de 18 à 25 ans.

Fixation des prix de référence :

Les prix de référence sont fixés annuellement par arrêté préfectoral sur proposition de la Commission Consultative des Baux Ruraux.

Rédaction du bail :

Lors de la rédaction du bail, il est obligatoire d'indiquer la mention du fermage totale, ainsi que les quantités et le type de denrées (cultures végétales, maraîchage, horticulture, prairies et parcours, vergers, bâtiments d'exploitation).

Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher du service Point Vert de la Chambre d'Agriculture.

CONTACTS

Chambre d'Agriculture de la Réunion

Tel. : 02 62 96 20 50.

2, ligne Paradis 97 410 SAINT PIERRE

DROME et PDA

Département Ressource Observatoire Méthode Etudes et Pôle Développement Animal

Animateurs départementaux

Emmanuelle PAYET
Coordinatrice Réseau Elevage
emmanuelle.payet@reunion.chambagri.fr

Sulliman MOULLAN
Animateur technique Réseau Elevage
sulliman.moullan@reunion.chambagri.fr

Conseillers de suivi BL

Donald POTHIN
Référént Extensif
donald.pothin@reunion.chambagri.fr

Mickaël GRONDIN
Référént Semi-intensif grand troupeau
mickael.grondin@reunion.chambagri.fr

Yohann LAURET
Référént Intensif et
Semi-intensif moyen troupeau
yohann.lauret@reunion.chambagri.fr



Appuis nationaux (Institut de l'Elevage)

Arnault VILLARET, chef de projet
arnault.villaret@idele.fr
Tel.: 01 40 04 53 31
149 rue de Bercy 75595 Paris cedex 12

Jean-Luc REUILLON, Référént bovin
jean-luc.reuillon@idele.fr
Tel.: 04 73 28 52 24
9 allée Pierre de Fermat 63170 AUBIERE

LES RÉSEAUX DE REFERENCES

Les Réseaux de Références sont un dispositif partenarial visant à produire des références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des départements d'outre-mer. Ils associent des éleveurs, ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et des groupements de producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'appui et la coordination de l'Institut de l'Elevage, de l'IFIP et de l'ITAVI

ORGANISATION ET FINANCEMENT

Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministère de l'Agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France

Septembre 2014